

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses   |
| <b>Herausgeber:</b> | Chemins de fer fédéraux suisses  |
| <b>Band:</b>        | - (1993)   |
| <b>Artikel:</b>     | Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 1993 |
| <b>Autor:</b>       | Grosjean, Carlos   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-676302">https://doi.org/10.5169/seals-676302</a>  |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



La densité de la circulation des trains exige une surveillance et une gestion précises. Des techniques de pointe – ici à Lucerne – permettent à l'homme de rester en tout instant maître de la situation.



## Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 1993

Monsieur le Président de la Confédération,  
Madame la Conseillère fédérale,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de gestion et les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1993.

Le compte de résultats d'entreprise, où les produits s'inscrivent à 6279,2 MFr et les charges à 6377,2 MFr, se solde par un déficit de 98 MFr, alors que les prévisions portaient sur un montant de 234 MFr. Le compte de résultats de l'infrastructure fait apparaître des charges de 1296,9 MFr.

S'établissant à 6279,2 MFr, les produits dépassent ceux de 1992 de 78,7 MFr (1,3%). A l'exception du trafic marchandises, en repli de 129,1 MFr en raison de la conjoncture, et des autres produits (-66,7 MFr), qui en 1992 avaient bénéficié d'une rentrée unique provenant de la vente de l'usine d'Amsteg à une société anonyme nouvellement créée, toutes les positions ont contribué à cette amélioration.

Par rapport aux comptes de 1992, le trafic voyageurs a progressé de 49,1 MFr (3%). Le nombre de voyageurs s'est légèrement accru (+1%), dans la même mesure que celui des voyageurs-kilomètres (+1,1%). Quelque 270,9 millions de voyageurs ont parcouru environ 12 milliards de kilomètres. En trafic longues distances Suisse, les produits ont aug-

menté de 33,7 MFr (+3,5%), tandis qu'en trafic régional et d'agglomération, ils progressaient de 10,5 MFr (+3,2%). Le gain de popularité des abonnements généraux (+22,7%) et le nombre élevé de demandeurs d'emploi ont entraîné des pertes au chapitre des abonnements de parcours.

En trafic marchandises, l'on enregistre d'une année à l'autre une baisse des produits de 129,1 MFr (-9,8%), due à la conjoncture économique. Les fortes pertes de l'industrie automobile et la crise persistante de la sidérurgie européenne sont responsables de l'importante détérioration en trafic par wagons complets. Le transit est influencé non seulement par la diminution du tonnage, mais aussi par la chute des prix. Suite à la pléthora de l'offre et des capacités, la situation concurrentielle s'est encore dégradée. Cela étant, les pertes n'ont pas pu être évitées, malgré l'amélioration de la qualité et malgré les mesures promotionnelles intéressantes.

Pour les prestations de service public, la Confédération a payé 824 MFr, soit 725 MFr pour le trafic voyageurs régional et 99 MFr pour le ferroviaire.

Les produits accessoires se sont accrus de 42,6 MFr (+5,9%). Les augmentations les plus prononcées concernent les livraisons et autres prestations pour tiers, ainsi que les ventes d'énergie. Les mêmes positions et les intérêts actifs sont responsables en premier lieu du dépassement du budget de 54,1 MFr (7,6%).

Les charges, de 6377,2 MFr (+0,6 %), ne dépassent le résultat de l'année précédente que de 40,7 MFr. Les augmentations les plus importantes concernent les dépenses de choses (+26,2 MFr), les amortissements (+30,4 MFr) et les dépenses d'investissement non actives (+26 MFr). Les chiffres prévus au budget n'ont de loin pas été atteints (-323,4 MFr). Grâce à des mesures de rationalisation et d'économie rigoureuses, les charges de personnel et les dépenses de choses sont restés bien en deçà des prévisions (114 MFr pour chacune des positions).

La retenue observée en matière de fonds de tiers et la baisse des taux d'intérêts ont entraîné une substantielle réduction des frais financiers par rapport aux prévisions (-152,2 MFr). Il en résulte un déficit de 98 MFr seulement, qui sera reporté à compte nouveau.

Par rapport à 1992, les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure ont progressé de 81,9 MFr (6,7 %), pour s'inscrire à 1296,9 MFr, mais sont restées en retrait de 53,1 MFr (3,9 %) sur les prévisions, ce grâce aux taux d'intérêt favorables.

Les dépenses brutes figurant au compte des investissements, de 2147,6 MFr, ont augmenté de 176,7 MFr (+9 %) par rapport à 1992, mais sont restées inférieures de 210,6 MFr (-8,9 %) au budget. La part des investissements ordinaires (plafonnés) s'élève à 1627,1 MFr bruts, dont 1550,1 MFr à la charge des CFF; elle reste dès lors inférieure de 23,9 MFr (-1,5 %) au montant fixé par le Conseil fédéral. Les investissements prévus hors budget (notamment Rail 2000 et le couloir

ferroviaire), s'élevant à 520,5 MFr, sont restés inférieurs de 204,9 MFr aux prévisions.

L'exercice 1993 s'est révélé particulièrement exigeant envers les CFF. La récession de l'économie, les difficultés de la trésorerie fédérale ont eu des répercussions fondamentales dans la gestion de notre entreprise. Certes, les grands projets Rail 2000, AlpTransit se poursuivent avec détermination. Mais, en même temps, de nombreux projets ont dû être adaptés aux nouvelles données en matière financière.

La promotion des transports publics demeure l'objectif prioritaire. Mais les investissements ont été réduits au strict nécessaire. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration a approuvé la réalisation d'une étape essentielle de Rail 2000, ainsi que l'acquisition d'une présérie de voitures à deux niveaux pour le trafic Intercity.

De nouvelles formes de coopération permettront d'améliorer l'offre. Dans cet esprit, la création de CISALPINO SA a été approuvée, soit la réalisation de trains pendulaires en trafic entre la Suisse romande, Bâle et Berne d'une part, et Milan d'autre part. En parallèle, un regroupement d'intérêts économiques a vu le jour avec la SNCF. Il a pour objet les relations par TGV entre la Suisse et la France. Enfin, la naissance de Cargo Domicile Suisse SA est le début d'une économie mixte dont on attend beaucoup sur le plan des résultats financiers.

Ces mutations et réformes ne doivent cependant pas faire oublier que l'homme reste au centre de nos préoccupations. Un dialogue permanent avec les syndicats permettra seul

de prendre en compte les souhaits des collaborateurs. Un plan social a été signé. Il accorde aux relations humaines l'importance nécessaire.

Après seize ans d'activités, le soussigné s'est retiré de la présidence du conseil d'administration. Il exprime ici sa gratitude pour la confiance qui lui a été témoignée.

Votre Conseil a désigné le nouveau président en la personne de Monsieur Jules Kyburz, président de l'administration de la Fédération des Coopératives Migros, membre du conseil d'administration des CFF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992. En outre, votre Conseil a nommé Messieurs Pierre-Alain Urech et Erwin Rutishauser directeurs des Ier et IIIe arrondissements respectivement; ils succèdent à Messieurs Marcel Desponds et Gregor Beuret, qui feront valoir leurs droits à la retraite au printemps 1994. La fonction de chef d'état-major de la direction générale a été confiée à Monsieur Hans-Jürg Spillmann, nouveau secrétaire général.

Le conseil d'administration exprime sa reconnaissance à tous les collaborateurs pour leur travail et leur engagement en faveur de l'entreprise et des transports publics. Seul le grand dévouement du personnel a permis de garantir, en ces temps difficiles, la bonne offre des transports publics. Merci aussi aux clients du chemin de fer et à l'économie de leur confiance et de leur fidélité.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

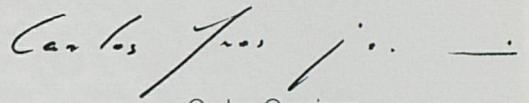
1. Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1993 sont approuvés.
2. La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1993 est approuvée.
3. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure s'élèvent à 1 296 940 418 francs. Compte tenu de la mauvaise situation financière, il est renoncé à une contribution des Chemins de fer fédéraux à la couverture de ces coûts.
4. En application de l'article 15a de la loi fédérale sur les Chemins de fer fédéraux, le découvert de 98 022 488 francs sera reporté à compte nouveau.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 30 mars 1994

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux:

Le président sortant<sup>1)</sup>



Carlos Grosjean

<sup>1)</sup> En fonction jusqu'à fin 1993.